



# URSY INFO

N° 22 / juin 2021



## Sommaire

Le mot du Syndic	1
Fête nationale	2
Convocation assemblée communale	3
PV assemblée du 19 avril 2021	4
Organisation du Conseil Communal	11
Commissions communales	12
Philippe Conus	13
Discours du 19 avril 2021	
Nuisances sonores	15
Entretien des routes	
Ursy s'anime, Votations	16
Informations contrôle des habitants	17
Collecte déchets spéciaux	18

## 🗨️ Le mot du Syndic

Chères habitantes, Chers habitants de la Commune d'Ursy,

**En ce début de législature 2021-2026, j'ai l'honneur et le plaisir de m'adresser à vous pour la première fois en tant que Syndic d'Ursy.**

En mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil communal, je remercie les citoyennes et les citoyens qui nous ont fait confiance pour administrer notre belle commune. Les nouvelles autorités sont entrées en fonction le samedi 24 avril dernier sitôt après l'assermentation par Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne. Vous trouverez dans le présent journal d'information le détail de l'organisation, l'attribution des fonctions ainsi que la répartition des dicastères au sein du Conseil communal.

J'aimerais tout d'abord, au nom de tous les habitants d'Ursy, témoigner notre

gratitude aux membres du Conseil communal qui avaient décidé de ne pas se représenter lors des élections du 7 mars dernier. A **Madame Nadia Hermann** ainsi qu'à **Messieurs Bernard Oberson et Louis Périsset**, nous disons notre reconnaissance pour le temps consacré à la collectivité publique et nous souhaitons tous nos vœux de santé et de succès pour l'avenir. A **Monsieur Philippe Conus**, nous adressons un immense merci pour les 25 ans passés au service de notre commune dont 20 à sa tête. Cher Philippe, pendant un quart de siècle tu n'as ménagé ni ton temps ni ta peine pour faire de notre commune un coin de pays où il fait bon vivre. Tous les habitants d'Ursy savent ce qu'ils te doivent et te disent MERCI. Je te souhaite le meilleur pour l'avenir et surtout de profiter de ta famille qui a trop souvent dû passer après les affaires communales.

L'étape suivante est la reconstitution des différentes commissions commu-



Philippe Dubey, Syndic

nales. Une assemblée communale est convoquée en date du lundi 21 juin 2021 afin de nommer celles qui dépendent du législatif communal. Il s'agit de la commission financière, de la commission d'aménagement et de la commission des naturalisations. Certaines personnes membres d'une de ces commissions ont fait part de leur volonté de se retirer. Au nom de la population et du Conseil communal, je leur adresse également de chaleureux remerciements

pour leur engagement dans le cadre de leurs mandats respectifs. La situation de chacune des commissions est expliquée dans le présent journal d'information. Les personnes intéressées par l'une ou l'autre fonction peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale.

Depuis maintenant quinze mois, la pandémie a passablement influencé notre vie à tous. Nous avons malheureusement dû renoncer à de nombreuses manifestations et occasions de nous rencontrer. Nous espérons tous que les restrictions imposées par ce virus continuent à s'assouplir

et qu'enfin nous puissions à nouveau organiser des manifestations telles que la fête du premier août et l'accueil des nouveaux habitants. C'est dans l'espoir d'un proche retour à la normale que le Conseil communal prépare ces rencontres. Des informations plus précises seront données sitôt que la possibilité d'organiser ces fêtes sera confirmée.

Plusieurs dossiers importants pour notre commune continueront d'oc-

cuper le Conseil communal durant les prochains mois. Il s'agit entre autres de l'harmonisation du plan d'aménagement local, de la vente de l'école de Mossel, de la construction d'un centre de secours pour l'Association Pompiers Glâne Sud ainsi que la Police Fribourgeoise et, de la poursuite des investissements votés lors des dernières assemblées. Des informations au sujet de l'avance de ces dossiers seront données dans les divers de la prochaine assemblée.

Les membres du conseil communal ainsi que le personnel de notre administration communale sont toujours à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin. J'espère que vous aurez beaucoup de plaisir à parcourir ce journal d'information.

Au nom des autorités communales, je vous souhaite un bel été. ●

*Philippe Dubey, Syndic*

## Fête Nationale 2021

**La fête nationale sera célébrée le samedi 31 juillet 2021 à la salle communale d'Ursy** (sous réserve des directives du Conseil fédéral en raison de la pandémie de COVID-19).

**Madame Christine Bulliard-Marbach**, Conseillère nationale, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée. Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation. D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet. ●



## CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy  
sont convoqués en assemblée communale

**Lundi 21 juin 2021 à 20h00**

⚠️ salle paroissiale – Ursy

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 avril 2021  
*(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)*
2. Organisation du Conseil communal – législature 2021-2026
3. Mode de convocation à l'assemblée communale pour la législature 2021-2026
4. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal
  - 4.1 Vente de terrain de la zone « Les Terraux »
5. Règlement du personnel communal : approbation \*
6. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne \*
7. Nomination de la commission financière
8. Nomination de la commission d'aménagement
9. Nomination de la commission des naturalisations
10. Divers

Le Conseil communal

\*Le règlement et les statuts ne seront pas lus en assemblée communale

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site [ursy.ch](http://ursy.ch) ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



## Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 avril 2021 Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 13 du 2 avril 2021, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic  
Scrutateurs : Philippe Gremaud, Maurice Deschenaux, Patrick Moduli, Claude Baudois  
Présents : 136 citoyennes et citoyens (5.8 % de 2341 électeurs)

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2020
2. Comptes 2020
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes des investissements
  - 2.3 Rapport et préavis de la Commission financière
  - 2.4 Approbation
3. Présentation du décompte final de la construction de l'école d'Ursy
4. Reprise des infrastructures : Chemin en Villy, Ursy
5. Règlement relatif à la distribution d'eau potable : approbation
6. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution : approbation
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités. M. le Syndic salue la presse : M. Xavier Schaller pour le journal « La Gruyère ».

La pandémie Covid-19 nous oblige toujours à adapter nos comportements et nos habitudes. Il s'agit encore et toujours de nous protéger et de respecter les règles édictées par l'OFSP.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Syndic relève qu'il s'agit de la dernière assemblée communale de la législature 2016-2021. Les élections communales du 7 mars dernier ont livré leur verdict. M. le Syndic félicite les 7 personnes élues. Si dans certaines communes, les élections ont provoqué, pour différentes raisons, quelques remous, tensions et débats nourris, tout s'est déroulé tout à fait normalement et très correctement dans notre commune. Ceci est à l'image de l'état d'esprit régnant actuellement à Ursy. Il remercie pour cela toutes les citoyennes et tous les citoyens. Il adresse aussi des remerciements à Madame Maillefer et à Monsieur Bischof qui se sont également présentés et ont ainsi offert un choix à la population qui, comme chacun le sait, a le dernier mot.

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2020

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois d'avril 2021, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**VOTE :** OUI 134 NON 0 Abstentions 2

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020 est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

## 2. Comptes 2020

Les comptes 2020 bouclent avec un excédent de produits de CHF 270'000.00 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 318'000.00. Quels constats pouvons-nous tirer de cette situation ?

- le résultat est près de CHF 600'000.00 meilleur que le budget. Des rentrées fiscales légèrement supérieures, avant tout les impôts irréguliers, et des charges, dans l'ensemble, bien maîtrisées sont les éléments essentiels de cette évolution.
- 2ème constat : la marge de manœuvre diminue mais cela était prévisible. Si les charges (amortissements et intérêts) engendrées par la construction du complexe scolaire présent (mais moins que prévu) sur les comptes communaux, les charges provenant des associations de district augmentent chaque année. Pour les nouvelles autorités, il s'agira de continuer à s'engager dans les comités de direction afin d'influencer la conduite et la stratégie de ces associations pour ne pas se retrouver toujours devant le fait accompli.

- Situation financière globale et taux fiscal : notre commune a une dette par habitant certes élevée mais les principales infrastructures (école et eau potable notamment) sont à jour. Durant les prochaines années, les investissements communaux seront moins importants et la dette par habitant diminuera progressivement. Concernant le taux fiscal, Ursy a, aujourd'hui, le taux fiscal le plus bas des 18 communes du district de la Glâne. Le défi de ces prochaines années sera de conserver cette position.

Comme relevé à maintes reprises, une commune doit toujours trouver le bon équilibre entre une fiscalité avantageuse et la réalisation des investissements nécessaires ou indispensables. Il ne sert à rien de retarder l'entretien des routes ou des bâtiments, par exemple, afin de préserver le taux fiscal. Le retour serait trop brutal. La planification financière à 5 ans qui devra être rapidement mise à jour par les nouvelles autorités (MCH2) donnera plus d'indications pour le futur.

## 2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic rappelle que ceux-ci étaient disponibles sur le site internet de la commune ou à l'administration communale. Il propose de les passer en revue et de donner des explications sur les principaux écarts par rapport au budget.

### Récapitulatif du compte de fonctionnement en CHF

Libellé	Comptes 2020		Budget 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration	994'400.12	223'551.15	997'308.05	202'038.30
1. Ordre public	263'395.15	129'286.00	266'041.00	124'551.40
2. Enseignement/formation	4'000'744.12	284'404.61	4'204'841.40	480'445.80
3. Culture, loisirs	395'257.80	118'790.10	402'539.90	103'700.00
4. Santé	1'473'808.65	21'525.60	1'434'876.20	43'200.00
5. Affaires sociales	1'431'461.20	61'141.25	1'552'108.50	63'812.00

6. Transports/communic.	466'341.35	50'479.40	501'923.25	64'000.00
7. Protection et aménag. de l'environnement	1'469'796.20	1'257'999.59	1'304'468.00	1'188'485.45
8. Economie	33'004.95	0.00	38'229.70	0.00
9. Finances et impôts	1'524'721.91	10'175'775.54	14'356'111.75	9'549'680.05
<b>Total</b>				
<b>Excédent de produits</b>	<b>270'021.79</b>			<b>318'034.75</b>

Explications des principales variations :

- 0. Administration :**
  - ✓ Traitement et jetons du Conseil communal : les charges sont plus élevées qu'au budget
  - ✓ Attribution à la réserve : il s'agit des heures supplémentaires du personnel
- 1. Ordre public :**
  - ✓ Association pompiers Glâne-Sud : la participation est moins élevée
- 2. Enseignement et formation**
  - ✓ Pas de camp de ski, promenades scolaires en 2020 en raison de la pandémie
  - ✓ Accueil extrascolaire AES : les subventions communales sont plus élevées
- 3. Culte, culture et loisirs :**
  - ✓ Augmentation des dépenses au Conservatoire en fonction du nombre d'élèves inscrits
  - ✓ Aucune manifestation en 2020 en raison de la pandémie
- 4. Santé :**
  - ✓ Charges liées plus élevées
- 5. Affaires sociales :**
  - ✓ Les charges sont moins élevées suite à des remboursements
- 6. Transports et communications :**
  - ✓ Vente des abonnements CFF en baisse en raison de la pandémie
- 7. Protection et aménagement de l'environnement :**
  - ✓ Approvisionnement en eau : chapitre couvert à 75.48 %, ce qui est insuffisant
  - ✓ Protection des eaux : chapitre couvert à 100 % après prélèvement à la réserve
  - ✓ Gestion des déchets : chapitre couvert à 91.69 %, ce qui est bon
- 8. Economie :**
  - ✓ Rien de particulier
- 9. Finances et impôts :**
  - ✓ Pertes sur débiteurs-impôts pour CHF 98'980.60

## 2.2 Comptes des investissements

### Investissements bouclés en 2020 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Rénovation bâtiments Ursy	150'000.00	150'458.95	458.95
Achat véhicule édilitaire	240'000.00	225'429.50	-14'570.50
Réfection collecteurs eaux claires, Ursy	240'000.00	176'112.00	-63'888.00
Participation de tiers collecteurs eaux claires, Ursy	0.00	-34'175.60	-34'175.60
Protection des eaux « Les Terraux »	0.00	7'022.65	7'022.65
Participation de tiers les Terraux	0.00	-9'167.10	-9'167.10
Achat de terrain pour centre scolaire, Ursy	0.00	-19'358.80	-19'358.80
Equipement zone d'activité « Les Terraux »	0.00	11'229.40	11'229.40
Réfection villa, Route de Moudon 16, Ursy	65'000.00	54'834.20	-10'165.80
<b>Total des investissements bouclés</b>	<b>695'000.00</b>	<b>562'385.20</b>	<b>-132'614.80</b>

### Investissements non bouclés en CHF

	Crédit voté	Comptes 2020	Report budget 2021
Mise en place MCH2	60'000.00	5'957.05	54'042.95
Mise en place de la GED	60'000.00	38'003.90	21'996.10
Subventions cantonales	-1'220'000.00	-250'000.00	-620'000.00
Aménagement places de jeux	280'000.00	202'568.50	42'111.95
Réfection de routes AF étape 2	652'900.00	500'354.00	21'395.20
Réfection de routes AF étape 3	1'386'900.80	24'300.05	1'386'900.80
Subventions cantonales et fédérales routes AF étape 3	-722'500.80	0.00	-722'500.80
Aménagement routier centre village, Ursy	50'000.00	45'892.00	4'108.00
Réfection canalisations : routes AF étape 2	10'100.00	1'773.45	8'326.55
Bouclage défense incendie	0.00	10'813.45	10'813.45
Subventions bouclage défense incendie Ursy	0.00	-9'941.45	-9'941.45
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	1'735'000.00	1'270'733.65	375'576.90
Subvention cantonale réseau d'eau	-610'000.00	0.00	-610'000.00
Construction d'un collecteur Route de Vauderens, Ursy	179'000.00	0.00	175'634.95
Réfection canalisations : routes AF étape 2	112'000.00	0.00	112'000.00
Réfection canalisations : routes AF étape 3	185'000.00	7'058.50	177'941.50
Subventions cantonales et fédérales routes AF étape 2	-99'400.00	0.00	-99'700.00
<b>Total investissements reportés</b>	<b>2'059'000.00</b>	<b>1'847'513.10</b>	<b>329'306.10</b>

### Récapitulation des investissements nets 2020 en CHF

Bouclés	562'385.20
Non bouclés	1'847'513.10
Centre scolaire Ursy	-44'462.10
Taxes de raccordements	-192'384.80
Versement de tiers et subventions	-18'225.00
<b>Investissements nets 2020</b>	<b>2'154'826.40</b>

### Bilan au 31 décembre 2020

Actif	CHF	Passif	CHF
Disponibilités	2'474'914.57	Engagements courants	512'158.45
Avoirs	3'533'240.01	Dettes à moyen et long terme	25'502'500.00
Patrimoine financier et placements	485'202.00	Engagement envers des entités particulières	66'190.14
Actifs transitoires	317'861.25	Provisions	840'400.65
Patrimoine adm.	25'673'334.45	Passifs transitoires	509'429.40
		Réserves	84'863.60

	Capital	4 969'010.04
<b>Total</b>	<b>32'484'552.28</b>	<b>32'484'552.28</b>

#### Chiffres-clés :

Endettement net	CHF	22'415'068.89
Dette par habitant au 31.12.2020	CHF	6'852.67
Dette par habitant au 31.12.2019	CHF	7'009.09
MNA ou Cash Flow	CHF	1'182'014.84
Capacité d'investissement au 31.12.2020	CHF	28'339'939.30

### 2.3 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Corinne Bosson, vice-présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2020 ont été révisés par la Société Fiduciaire Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les communes.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur la base du rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2020. Les comptes de fonctionnement se soldent par un excédent de revenu de CHF 270'021.79 et les comptes des investissements par un excédent de charges de CHF 2'154'826.40».

#### Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

### 2.4 Approbation

Approbation des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissements :

Comptes de fonctionnement : excédent de produits de CHF 270'021.79  
Comptes des investissements : excédent de charges de CHF 2'154'826.40

#### Décision :

**VOTE :** OUI 128 NON 0 Abstention 0

✓ Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2020 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2020 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Madame Sophie Progin, Responsable des finances, ainsi qu'à sa collaboratrice Madame Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2020. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail auxquels il associe l'organe de révision, la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

### 3. Présentation du décompte final de la construction de l'école d'Ursy

Le nouveau complexe scolaire a été mis en activité en août 2018. Le décompte, propre à cet investissement, a été finalisé en 2019-2020. Les subventions cantonales ne sont pas encore totalement encaissées. Toutefois et afin d'être transparent, le Conseil communal est en mesure de présenter le décompte final de cet important investissement.

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal en charge des écoles, pour la présentation du décompte final de la construction de l'école d'Ursy.

#### Crédits votés

Date	Description	Montant en CHF
10.12.2012	Crédit d'étude	25'000.00
30.06.2014	Crédit pour le concours	350'000.00
01.06.2015	Suite du développement projet école	1'380'000.00
14.12.2015	Crédit d'investissement centre scolaire	19'500'000.00
	<b>Total des crédits nets votés</b>	<b>21'255'000.00</b>

#### Coûts des travaux réalisés

Compte	Description	Montant en CHF
290 501.00	Coûts totaux	23'693'823.00
160 660.01	Fond cantonal réserve PC	-282'000.00
990 482.00	Prélèvement à la réserve PC communale	-585'750.00
290 622.00	Participations reçues de tiers (ACSU, FC Ursy, Subventions Loro)	-251'334.00
290 661.00	Subventions cantonales	-1'150'784.00
	<b>Total à la charge de la Commune</b>	<b>21'423'955.00</b>

#### Evolution du projet (travaux supplémentaires)

- ✓ Zone piétonne entre le bâtiment de l'administration et l'école
- ✓ Accès de secours à l'école ainsi qu'à la halle de sport II
- ✓ Nouveau cheminement piétonnier
- ✓ Réaménagement et réfection du parking longeant le terrain de football
- ✓ Construction d'un terrain de sport tout temps

#### Coûts des travaux supplémentaires

Description	Coûts
Accès de secours école et halle de sport	100'000.00
Cheminement piétonnier	30'000.00
Réaménagement et réfection du parking	180'000.00
Terrain de sport tout temps	220'000.00
<b>Coûts totaux des travaux supplémentaires</b>	<b>530'000.00</b>

#### Récapitulation des coûts de construction

	Montant	%
Total des crédits votés	21'255'000.00	100.00
<b>Coûts de construction du projet</b>	<b>20'893'955.00</b>	<b>98.30</b>
Coûts des travaux supplémentaires	530'000.00	2.50
Coûts à charge de la Commune	21'423'955.00	100.80

M. le Syndic remercie M. Philippe Dubey pour sa présentation. A plusieurs reprises, il a été mentionné que le crédit serait respecté. C'est le cas. Contrairement à la majorité des collectivités publiques, cet investissement boucle dans le budget. Plusieurs facteurs ont contribué à obtenir ce résultat :

- un bon architecte
- des bureaux compétents (ingénieurs)
- une organisation adéquate
- une conduite stricte du projet et du chantier

Sans prétenion, M. le Syndic relève que ce résultat lui procure un sentiment de fierté. Pourquoi ? Parce que nous l'avons conduit nous-mêmes à l'intérieur, sans expert ou conseiller externe comme le font très souvent d'autres collectivités.

La preuve est, qu'en réunissant des personnes responsables, en mettant en commun les compétences de chacun et en faisant preuve de rigueur, la tenue d'un budget est tout à fait possible. Pour le Conseil communal, il ne s'agit pas d'une heureuse exception mais d'une normalité.

M. le Syndic remercie et félicite très chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce projet (Conseil communal, commission de construction, Directrice d'établissement, administration, exploitation, commission financière, etc...) avec une reconnaissance toute particulière à M. Philippe Dubey, Président de la commission de construction, Mme Françoise Chevalley, M. Patrice Conus, M. Laurent Surchat, M. Claude Baudois et M. Xavier Angéloz, membres de ladite commission.

La discussion n'est pas demandée.

#### 4. Reprise des infrastructures : Chemin en Vily, Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Demierre, Conseiller communal responsable des routes, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Philippe Demierre situe sur le plan le « Chemin en Vily » à Ursy. Il s'agit de la reprise, sans frais pour la Commune d'Ursy, des articles RF Ursy 191 et 398 et une partie de l'art. 30. L'Assemblée communale du 16 décembre 2002 avait déjà accepté la reprise de l'art. 381 RF.

La discussion n'est pas demandée.

#### Décision :

**VOTE :** OUI 136 NON 0 Abstention 0

✓ La reprise sans frais pour la Commune d'Ursy des articles RF Ursy 191, 398 et une partie de l'article 30 est acceptée à l'unanimité.

#### 5. Règlement relatif à la distribution d'eau potable : approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson, Vice-syndic, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

##### Pourquoi un nouveau règlement ?

La Loi cantonale sur l'eau potable (LEP) est entrée en vigueur le 1er juillet 2012. Elle impose aux communes fribourgeoises, dans un délai de huit ans dès la date précitée, d'adopter un règlement conforme à la nouvelle législation. En vue de respecter les délais prévus par la LEP, le Conseil communal a lancé en 2020 un projet de mise à jour de son règlement et de sa tarification sur l'eau potable. La Loi cantonale, en son article 27 alinéa 2, stipule que les contributions communales doivent couvrir l'ensemble des coûts afférents aux infrastructures d'eau potable, ce qui n'est pas le cas actuellement.

**La taxe unique de raccordement** est perçue au moment de la construction d'un bâtiment ou du raccordement d'un bâtiment au réseau communal. Elle est définie sur la base de la surface de terrain déterminante (STD) multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé par le Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la zone à bâtir considérée ; Elle taxe le potentiel de la parcelle et sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures de base. Pour les fonds partiellement construits et exploités à des fins agricoles, la taxe de raccordement des bâtiments faisant partie du domaine agricole est déterminée en fonction d'une surface de terrain déterminante théorique de 1'000 m<sup>2</sup>, lorsque la prise en compte de l'ensemble du fonds constituerait une charge financière excessive.

Pour les fonds situés hors zone à bâtir, la taxe de raccordement des bâtiments est calculée en fonction d'une surface de terrain déterminante théorique de 1'000 m<sup>2</sup> pondérée par un indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé par le Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la zone résidentielle à faible densité.

**La taxe de base annuelle** est perçue pour les fonds raccordés ou raccordables situés en zone à bâtir. Elle est également perçue pour les fonds raccordés situés hors zone à bâtir. Elle sert au financement des coûts de l'équipement de base à réaliser selon le PIEP (art. 32 LEP) et des frais fixes (amortissement des dettes et intérêts), ainsi qu'à l'attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur de base annuelle, y compris le clapet anti-retour. Les frais de location du compteur sont inclus dans la taxe de base annuelle.

Elle est calculée en fonction d'une unité locative (UL) qui correspond à un appartement, un logement de vacances, comprenant 2 pièces ou plus, cuisine et WC, un restaurant, un local commercial ou artisanal, etc...). Pour les studios/appartements comprenant 1 pièce, une ½ UL est prise en compte.

Pour les fonds situés dans les zones d'activités, d'intérêt général ou agricole selon le plan d'affectation des zones, l'unité locative (UL) est calculée selon l'équivalence suivante : 1 UL par tranche entamée de 250 m<sup>3</sup>/an selon compteur. Il sera pris en compte au minimum 1 UL par abonné.

La taxe de base annuelle est fixée au maximum à CHF 100.00/UL. A partir de la deuxième UL et des suivantes, la taxe de base est fixée au maximum à CHF 75.00/UL.

Pour les fonds non raccordés mais raccordables situés en zone à bâtir, la taxe de base annuelle est fixée à CHF 0.15 par m<sup>2</sup> de surface de terrain déterminante (STD). Par parcelle constructible, cette taxe annuelle s'élèvera au minimum au montant de celle d'une unité locative.

Quant à la **taxe d'exploitation**, elle est perçue en tenant compte de la consommation effective enregistrée par le compteur d'eau (m<sup>3</sup>). Elle sert à couvrir les charges liées au volume de consommation.

En application de l'article 10 alinéa 3 de la Loi sur les communes (LCO), et comme tel est déjà le cas pour d'autres règlements, il est prévu que le Législatif accorde à l'Exécutif la compétence d'arrêter les tarifs relatifs à la distribution d'eau potable dans les limites des montants maximaux définis dans le règlement.

#### Taxes proposées en CHF

Désignation	Règlement communal	Taxes appliquées
Taxe unique de raccordement	8.00/m <sup>2</sup>	<b>6.00 m<sup>2</sup></b>
Taxe de raccordement pour les zones d'activités (indice de masse)	1.60/m <sup>3</sup>	<b>1.20 m<sup>3</sup></b>
Taxe de base annuelle – unité locative (UL)	100.00/UL 75.00/UL	<b>85.00/UL</b> <b>55.00/UL</b>
Taxe d'exploitation (prix au m <sup>3</sup> consommé)	1.20/m <sup>3</sup>	<b>1.00/m<sup>3</sup></b>

#### Calcul des taxes de raccordement

	Ancien règlement		Nouveau règlement	
	Surface	Tarif IBUS	Surface	Tarif IBUS
				Total CHF
Hab. indiv.	720	0.6	720	6
Hab. 3 log.	1770	0.6	1770	0.6
Hab. 2 log.	1002	0.6	1002	0.6
Immeuble	7957	1.2	7957	1.2
Immeuble	2000	6	2000	6
				144000.00

### Facturation annuelle (taxe de base et d'exploitation) - exemples

	Consommation	Règlement Actuel		Nouveau règlement		Variation	
		Total CHF	Taxe exploit. CHF	Taxe base CHF	Total CHF	CHF	%
	m3/an						
habitation indiv.	240	340.00	240.00	85.00	325.00	-15.00	-4
immeuble avec 5 appartements	900	1'075.00	900.00	305.00	1'205.00	130.00	12
immeuble avec 0 appartements	900	1'350.00	900.00	580.00	1'480.00	130.00	10

M. Bernard Oberson présente le comparatif du résultat du compte de l'approvisionnement en eau de 2012 à 2021. Il relève que depuis 2012, le compte n'a jamais été équilibré.

#### Budget 2022 prévisionnel avec nouveau règlement

La perte du chapitre « Approvisionnement en eau » s'élève à CHF 105'055.85. Cette perte sera prélevée sur la réserve de réévaluation qui a été constituée suite au passage à MCH2 et qui s'élève au 01.01.2021 à CHF 1'408'586.02.

Afin de respecter la loi sur la surveillance des prix (LSP), le projet de nouveau règlement a été soumis à la Surveillance des prix. Dans son courrier du 9 avril 2021, le Surveillant des prix recommande à la Commune d'Ursy :

1. De faire en sorte que les taxes de raccordement ne varient pas de plus de 20% pour chaque type de bâtiment par rapport à la situation actuelle ;
2. De fixer les nouvelles taxes sur la distribution de l'eau de façon à ce que les recettes totales par année (y compris celles des taxes de raccordement), ne dépassent pas CHF 378'000.00.

#### Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Madame Chantal Charrière, membre de la Commission financière.  
 « En vertu du mandat qui nous a été confié et selon la loi sur les finances communales entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous avons examiné le règlement qui vient de vous être proposé sous l'angle financier. La Commission financière a pris connaissance du règlement tarifaire proposé par le Conseil communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui respecte la recommandation de la Surveillance des prix. Avec ces tarifs, le chapitre de l'eau potable sera autofinancé par un prélèvement à la réserve de réévaluation qui a été constituée à cet effet lors du passage au modèle de plan comptable harmonisé (MCH2) au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver ledit règlement tel que présenté ».

#### Discussion :

En préambule M. le Syndic rappelle que le chapitre de l'eau potable doit être couvert à 100 %. Trois taxes sont prévues pour équilibrer le chapitre de l'eau potable :

- 1) La taxe de raccordement (taxe unique)
- 2) La taxe de base annuelle
- 3) La taxe d'exploitation

Avec l'introduction de l'unité locative (UL) pour la taxe de base annuelle, l'inégalité entre les immeubles et les habitations individuelles est supprimée. Pour la taxe d'exploitation (consommation d'eau selon compteur) il est proposé de maintenir le tarif actuel.

La parole n'est pas demandée.

#### Décision :

<b>VOTE :</b>	OUI	135	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ Le règlement relatif à la distribution d'eau potable est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

#### 6. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution : approbation

M. le Syndic explique que pour donner suite aux changements induits par la loi d'application du 17 septembre 2020 de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent, les règlements communaux en vigueur doivent être adaptés au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cela implique les modifications suivantes :

- le montant maximal de l'impôt pouvant être perçu pour les appareils de jeu d'adresse et de grande envergure est fixé à 100 francs. (Sont considérés comme jeux d'adresse de grande envergure les jeux d'argent exploités de manière automatisée, au niveau intercantonal ou en ligne, dans lesquels le gain dépend totalement ou principalement de l'adresse du joueur ou de la joueuse).

- les autres appareils de jeu, à savoir les appareils de distraction, ne peuvent plus être imposés. (Sont considérés comme jeux de distraction les jeux qui offrent à titre onéreux une prestation ne permettant pas la réalisation d'un gain).

#### Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Michel Genier, secrétaire de la Commission financière.

« En vertu du mandat qui nous a été confié et selon la loi sur les finances communales entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous avons examiné le règlement qui vient de vous être proposé sous l'angle financier. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver ledit règlement tel que présenté ».

#### Discussion :

La parole n'est pas demandée.

#### Décision :

<b>VOTE :</b>	OUI	136	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ Le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution est approuvé à l'unanimité.

#### 7. Divers

#### Informations du Conseil communal

**Sondage du 14 février dernier au sujet d'une étude de fusion des 6 communes de la Glâne-Sud :** le message du Conseil communal concernant ce sondage était quelque peu ambigu. Par respect envers les autres communes, le Conseil communal d'Ursy n'avait pas pris officiellement position par écrit laissant ainsi les citoyens à leur propre analyse. Si cette prise de position a manqué, nous nous en excusons.

Actuellement, une discussion avec la commune de Montet-Glâne pour une éventuelle fusion avec Ursy serait, de l'avis du conseil communal, judicieuse, tout comme une fusion entre les 4 autres communes de la Glâne-Sud.

**Parc éolien, plan directeur cantonal :** ce sujet est d'actualité et ô combien émotionnel. La Commune d'Ursy est touchée par une petite partie du parc éolien « Côtes du Glanay » inscrit au plan directeur cantonal. Le secteur concerné se situe dans la zone des Coules à Esmonds pour une ou deux machines.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Aucun engagement n'a été pris ou signé avec la société Greenwatt. Le Conseil communal a participé à quelques séances avec les communes de Romont, Siviriez et Billens-Hemmens.



Dans ce projet, la position du Conseil communal est la suivante : la transition énergétique a été acceptée (Ursy : 54 %). Il faudra bien trouver des solutions. L'éolien en est une mais pas ainsi. Le conseil communal est contre d'avoir des éoliennes de 249 m. de haut à quelques centaines de mètres des premières habitations. Le Conseil communal n'approuve pas non plus les procédés et la stratégie de Greenwatt tout comme le comportement de certains opposants comme par exemple à Vuisterens-dt-Romont.

Si réflexion il y a, elle se fera avec la population dès le début. Pour rappel, l'implantation d'une éolienne ne peut s'effectuer qu'après un changement d'affectation du plan d'aménagement local (PAL).

**Personnel communal** : Madame Nadia Magnin, préposée au contrôle des habitants, a obtenu le diplôme de cadre en administration communale. M. le Syndic lui adresse de chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite. Monsieur Rémi Deillon de Vuarmarens a été engagé au 1<sup>er</sup> avril 2021 pour remplacer Monsieur Charly Deschenaux, chef de l'édition, qui a remis sa responsabilité en avril 2021 avant de prendre une retraite bien méritée à fin juillet 2022.

**Commission financière** : le Conseil communal a pris acte des démissions de Madame Bernadette Hug, membre depuis 1996 et Présidente depuis 2011 et de M. Michel Genier, membre depuis 1994.

Au nom des citoyennes et des citoyens, du Conseil communal, de l'administration et en son nom personnel, M. le Syndic remercie très sincèrement Madame Hug et Monsieur Genier pour leur engagement, leur travail et leur collaboration durant toutes ces années. Si dans certaines communes les relations Conseil communal-Commission financière sont parfois tendues et difficiles, cela n'a jamais été le cas à Ursy. Nous avons toujours œuvré en toute transparence dans le respect mutuel et dans l'intérêt de la commune. Merci pour tout et bonne continuation.

#### **Présentation des nouveaux conseillers communaux :**

Madame Emilie Schlosser  
Monsieur Jacques Bourquenoind  
Monsieur Patrick Peyter

M. le Syndic félicite les 7 conseillers communaux pour leur élection (4 sortants) et souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de leur fonction. « Elle est très intéressante mais parfois un peu difficile. Soyez unis et solidaires. Le bon fonctionnement de notre commune en dépend. Faites preuve de bon sens et gardez cet esprit de bon sens et de dialogue qui vous permettra de faire avancer les dossiers. Pour vous, la législation débute officiellement le samedi 24 avril avec l'assermentation. Plein succès pour la suite ».

#### **Discussion**

**M. Maurice Deschenaux (Vauderens)** : s'interroge sur l'avancement du chantier sur la parcelle qui se trouve à l'intersection de la Route de Bionnens et du Chemin de Savoie à Vauderens. L'état de cette parcelle est déplorable. Le Canton ne peut-il pas intervenir ?

**M. le Syndic** : Le Conseil communal suit le dossier et est intervenu à maintes reprises. Malheureusement, les instances cantonales ou préfectorales n'interviendront pas.

**M. Patrice Conus** : donne l'historique de cette parcelle qui, à la base, n'était pas constructible. Finalement, un consensus a été trouvé et un permis de construire a été délivré. Le requérant a un délai de 2 ans pour construire selon le projet mis à l'enquête. Le Conseil communal suit le dossier et fera en sorte que la construction avance afin de régler ce problème récurrent.

**M. Daniel Hug** : a pu lire dans le journal « La Liberté » que la commune de Montet-Glâne a adhéré au stand de tir à Rue. Quelle est la position de la commune d'Ursy ?

**M. le Syndic** : la Commune d'Ursy est membre de l'entente intercommunale pour le stand et la ligne de tir de Porsel. Pour l'instant aucun changement n'est prévu. La Commune d'Ursy a participé aux différents investissements réalisés à Porsel. Des discussions ont eu lieu avec des membres du comité de la Société de tir militaire de Rue. Il est trop tôt pour envisager un éventuel changement.

La parole n'est plus demandée.

#### **Discours final de M. le Syndic**

(Ce discours sera publié dans son intégralité dans le prochain journal communal Ursy Info)

L'heure de remettre son mandat de Syndic est arrivée. Ce n'est pas évident de résumer 25 ans au service de sa commune dont 20 ans en tant que Syndic. M. le Syndic tient à partager quelques considérations et quelques événements de ces 20 années de syndiculture. Mais, avant tout, il a aussi beaucoup de remerciements à adresser.

M. le Syndic revient sur son entrée dans la vie communale puis il relate quelques événements qui ont marqué sa vie de Syndic. Des moments difficiles mais aussi des instants inoubliables ont jalonné toutes ces années à la tête de la Commune d'Ursy.

Il adresse des remerciements :

- A tous ses collègues Conseillers communaux ayant siégé avec lui
- Aux trois Conseillers communaux sortants soit Madame Nadia Hermann, Messieurs Bernard Oberson et Louis Périssat
- Aux membres des commissions et aux responsables des sociétés culturelles et sportives
- Aux collaboratrices et aux collaborateurs communaux
- A sa famille et tout particulièrement à son épouse et à ses enfants

Finalement, il souhaite qu'à l'avenir aussi, tout se passe bien au sein de la Commune d'Ursy dans un esprit de respect mutuel et de collaboration agréable et constructive.

Au terme de son intervention, M. le Syndic souhaite à l'ensemble de l'assemblée une bonne continuation et une bonne santé.

Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

**La parole est ensuite donnée à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, qui désire adresser un message de remerciements à M. le Syndic et aux conseillers sortants.**

« Au nom des 4 Conseillers communaux qui continuent, je souhaite adresser quelques mots à nos 4 collègues qui ont choisi de mettre un terme à leur engagement politique au sein de notre commune.

Plus que des collègues, vous êtes rapidement devenus des amis avec lesquels nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer dans les bons moments comme dans les plus difficiles. Nadia, Louis et Bernard, vous avez passé du temps non négligeable au service de notre commune. Durant respectivement 5, 8 et même 25 ans pour Bernard, vous avez été à nos côtés chaque semaine. Pour tout ce travail, nous vous remercions chaleureusement. Vous pourrez maintenant vous consacrer à d'autres activités, mais il est possible voire même probable que la nouvelle équipe fasse quelque fois appel à votre mémoire ou qu'elle vous sollicite pour un conseil. Nous savons que, fidèles à vous-mêmes nous pouvons compter sur vous. Pour tout cela, nous vous disons merci.

« Last but not least », en français : le dernier mais pas le moindre, il me reste à remercier notre Syndic.

Cher Philippe, aujourd'hui ton nom est indissociable de la Commune d'Ursy. Ceci est le résultat de plus de 25 ans passés au service de notre commune. Tout d'abord au sein de la commission scolaire, puis pendant 5 ans comme Conseiller communal en charge des écoles et depuis la première fusion de 2001 avec la charge de Syndic.

En 20 ans, tu as redessiné notre commune menant à bien de nombreux projets. Pour ne pas être trop long et surtout par peur d'en oublier, je n'en citerai que quelques-uns. Il s'agit par exemple de la réfection du réseau d'eau, du développement harmonieux de la commune tant en ce qui concerne l'habitat et les entreprises, de deux fusions qui ont réuni nos 7 villages en une seule commune. J'ai gardé pour la fin la construction de notre école car, à titre personnel, j'ai eu énormément de plaisir à travailler à tes côtés à la réalisation de ce magnifique projet qui servira pour de nombreuses générations d'enfants.

Tu nous as souvent dit que la bonne gestion d'une commune c'est d'abord le travail d'une équipe. Je pense que c'est assez vrai, mais je pense aussi que sans un chef capable de tirer le



De gauche à droite. Patrick Peyter, Philippe Demierre, Emilie Schlosser, Philippe Dubey, Jacques Bourquenoud, Patrice Conus, Régis Magnin.

meilleur de chacun, une équipe ne peut pas faire de grandes choses. Pendant 20 ans, tu as été pour nous tous ce chef visionnaire et dynamique.

Bien sûr, il reste toujours des projets à réaliser. Je tiens à te rassurer, la nouvelle équipe qui reprendra les rennes dans quelques jours, va tout faire pour poursuivre le travail dans le même état d'esprit.

Au nom de tous les Conseillers communaux qui ont eu la chance de collaborer avec toi, au nom du personnel communal et au nom de toute la population, nous te disons un immense merci et nous te souhaitons beaucoup de plaisir en famille, notamment dans le nouveau rôle que tu assumes depuis quelques années : celui de grand-papa.

Trouve en ces quelques mots l'expression de notre profonde gratitude. Merci Philippe.

M. le Syndic remercie très sincèrement M. Philippe Dubey pour les paroles élogieuses adressées aux Conseillers communaux sortants et à son égard.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour la commune d'Ursy. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. La partie « Pouvoir législatif » de la période 2016-2021 se termine ce soir. Le Conseil communal actuel est encore engagé cette semaine (séance du Conseil communal, assemblées d'association). La législature se terminera, par conséquent, le vendredi 23 avril 2021.

En raison de la pandémie et des règles sanitaires à respecter, aucune verre ne sera servie au terme des débats, ce que le Conseil communal regrette en espérant que cette tradition sympathique et appréciée puisse à nouveau être instaurée très prochainement.

L'assemblée est close à 22.00 heures.

Le Syndic :

Philippe Conus

La Secrétaire :

Marie-Claude Conus

# Conseil communal

Organisation dès le 26 avril 2021

Adresse : Route de Moudon 5, Case postale 100, 1670 Ursy

**Syndic**  
**Vice-syndic**

**Philippe Dubey**  
**Philippe Demierre**

<b>Dicastère</b>	<b>Responsable</b>	<b>Remplaçant</b>
Administration générale Ressources humaines Relations publiques Sécurité - PCI - affaires militaires	Philippe Dubey	Philippe Demierre
Santé Routes Trottoirs Eclairage Véhicules Edilité	Philippe Demierre	Jacques Bourquenoud
Finances Cimetière Energie Environnement Déchetterie	Jacques Bourquenoud	Philippe Dubey
Constructions Terrain à bâtir Aménagement du territoire Parchets communaux	Patrice Conus	Emilie Schlosser
Approvisionnement en eau Protection des eaux Forêts Défense incendie	Régis Magnin	Patrick Peyter
Instruction publique Affaires sociales Petite enfance	Patrick Peyter	Régis Magnin
Bâtiments – Conciergerie Aménagements extérieurs Culture Sport Loisirs ACSU	Emilie Schlosser	Patrice Conus

**[www.ursy.ch](http://www.ursy.ch)**

# Commissions communales

L'ordre du jour de l'assemblée communale du 21 juin 2021 prévoit le renouvellement des commissions relevant de l'assemblée communale.

Nous vous présentons, ci-après, l'état de la situation :

## Commission financière (5 membres)

Bosson Corinne	Vuarmarens	Se représente
Charrière Chantal	Ursy	Se représente
Gavillet Dominique	Bionnens	Se représente
Genier Michel	Mossel	Ne se représente pas
Hug Bernadette	Ursy	Ne se représente pas

## Commission d'aménagement (7 membres dont 2 Conseillers communaux nommés par le Conseil communal)

Conus Patrice	Vauderens	Conseiller communal, se représente
Neuhaus Denis	Vuarmarens	Se représente
Praz Pierre	Vauderens	Se représente
Vaucher Laurent	Ursy	Se représente
Périsset Louis	Esmonts	Ancien Conseiller
Baudois Claude	Ursy	Ne se représente pas
Deillon Gilbert	Vuarmarens	Ne se représente pas

## Commission des naturalisations (5 membres dont 1 Conseiller communal)

Dubey Philippe	Ursy	Conseiller communal, sera remplacé par Patrick Peyter, Conseiller communal
Codourey Claudine	Mossel	Se représente
Guillaume Christine	Vauderens	Se représente
Panchaud Bernard	Esmonts	Se représente
Robert Jean-Paul	Bionnens	Se représente

## Commission de l'énergie

Cette commission est nommée par le Conseil communal. Les membres actuels sont:

Marcel Bischof  
Christoph Kämpfer  
Yann Pichon  
Eric Morel  
Louis Périsset (ancien Conseiller communal)  
Philippe Demierre (Conseiller communal)



**Les personnes intéressées à faire partie de l'une des commissions précitées sont priées de s'annoncer à l'administration communale d'ici le vendredi 11 juin 2021.**

## Discours du 19 avril 2021, Philippe Conus

Monsieur le Vice-Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

L'heure de remettre mon mandat de Syndic est arrivée. Hier, devant la page blanche, je me demandais : mais qu'est-ce que je vais bien pouvoir dire ? Ce n'est pas évident de résumer 25 ans au service de sa commune dont 20 en tant que Syndic. Mais est-ce bien utile ? En principe, les faits parlent d'eux-mêmes et l'émotion risque de me gagner. Pas trop vite, je l'espère mais je ne maîtrise pas tout.

Finalement, je me tiendrai à quelques considérations et à quelques événements de ces 20 années de syndication avant tout. J'ai aussi beaucoup de remerciements à adresser.

Entré un peu par hasard dans la vie communale en 1994 comme membre de la commission scolaire, je ne pensais jamais devenir Syndic et encore moins rester 20 ans à ce poste. Finalement, j'y ai pris goût, je le reconnais.

La vie de Syndic n'est pas un long fleuve paisible. Il y a de bons moments mais aussi des instants plus difficiles. Ce qui est sûr, c'est que vous n'êtes jamais tranquille et l'intensité est très souvent à son paroxysme. Vous avez continuellement plusieurs dizaines de choses dans la tête. Vous vous retrouvez à la tête d'un navire aux multiples activités très variées ou différentes. Vous n'êtes pas seul mais parfois, vous vous sentez seul !

Je ne m'attarderai pas trop longtemps sur les moments plus difficiles ou plus complexes. Je peux citer :

- les relations avec les instances cantonales. En 20 ans, la situation s'est dégradée. Certains services cantonaux ne sont plus des services pour les communes. Des usines à gaz ont été mises en place à tel point qu'aujourd'hui, pour certains thèmes, plus personne ne sait de quoi on parle. Les communes ne sont plus considérées comme des partenaires. La bureaucratie et le côté juridique ont pris le dessus et le bon sens n'a plus cours. Et cela, j'ai beaucoup de



Philippe Conus, Syndic de 2001 à 2021

peine à l'accepter.

- Au niveau du district, la Préfecture fait du bon travail. C'est plutôt la gouvernance des associations de communes de district qui doit être revue. Le nombre de communes est passé de 44 à 18 et pourtant, rien n'a changé. Les communes doivent se prendre en mains et reprendre la main. Je souhaite bon courage aux nouvelles autorités.

- Dans notre commune, aussi, j'ai connu des moments ou des séances plus difficiles mais cela fait partie du métier et les soucis ne m'ont jamais empêché de dormir. Les habitants sont, dans leur toute grande majorité, très corrects. Il y a cependant une petite minorité avec qui, vous devez toujours être sur vos gardes et qui n'hésite pas à vous prendre pour un imbécile. La société devient de moins en moins tolérante et certains pensent que tout leur est dû. On se souvient toujours de ses droits mais on oublie rapidement ses devoirs. Je n'ai cependant de rancœur envers personne car je savais que je serais confronté à ce genre de personnes.

Vous êtes amené à gérer également

des situations difficiles tant matériellement qu'émotionnellement comme par exemple, les séances ou les discussions avec des personnes ou des familles en grande difficulté ou dans le désarroi, les problèmes de voisinage, toujours plus nombreux et j'en passe.

Deux événements tristes m'ont beaucoup marqué. Tout d'abord le 14 juin 2003 avec le décès de ce jeune homme devant l'Auberge du Chamois à Vaudrens. En un jour, tout bascule. Vous vous retrouvez au téléjournal, à la radio et face à toute la presse écrite. Vous n'avez pas d'apprentissage pour cela. Vous essayez simplement de gérer. L'autre

événement, plus récent, est survenu le 7 mai 2020 avec le décès subit de notre estimé collègue et grand ami Jean Balmer. Le coup fut rude, pour sa famille avant tout, mais aussi pour nous, ses collègues. Encore aujourd'hui en séance de CC, j'ai souvent une pensée pour lui car Jean était une personne réfléchie, appréciée, compétente et agréable.

La vie de syndic comporte aussi de bons côtés. Certes vous avez une grande responsabilité mais si vous êtes bien

**Vous êtes amené à gérer également des situations difficiles tant matériellement qu'émotionnellement**

entouré, tout devient plus facile. J'ai vécu d'excellents moments avec des souvenirs merveilleux et parfois émouvants. Parmi ceux-ci, je mentionnerais les plus de 50 fêtes d'anniversaire de personnes ayant atteint l'âge de 90 ans ou de 100 ans. Des rencontres à chaque fois différentes mais toujours sympathiques et empreintes de respect. Ce sont des souvenirs indélébiles. Les représentations de la commune aux diverses assemblées cantonales ou réunions de toutes sortes ayant eu lieu à Ursy m'ont permis de rencontrer un grand nombre de personnes et de personnalités et d'apprendre à connaître d'autres facettes de la vie associative.

Mais pour moi, le plus important reste le fonctionnement de la commune. Durant ces 20 ans, avec mes collègues, nous nous sommes efforcés de travailler pour le bien commun. Bien que tout ne soit pas perceptible, la population nous l'a bien rendu et nous a suivis. Aujourd'hui, la commune d'Ursy a un fonctionnement optimal avec une organisation adaptée à sa dimension. Les grands investissements ont été réalisés. Ursy est une commune souvent citée en exemple et, osons le dire aussi, jalosée. Ce que je trouve absolument ridicule, mais c'est ainsi. En tant que 2ème commune du district en termes de population, notre position et notre voix comptent.

Comme je l'ai écrit dans le journal d'information communal, un syndic doit savoir écouter, analyser, argumenter et décider. N'en déplaise à certains, mais pour moi, le navire doit avoir un capitaine qui donne le ton et la direction, qui rassure et qui entoure. Il doit aussi savoir faire avancer les dossiers. Il doit savoir déléguer mais en même temps garder un œil sur tout car si un problème survient, la responsabilité finale de le régler est de son ressort. Le journal La Gruyère a écrit en titre « Aimer les gens et travailler au plus près de sa conscience ». Cela est vrai. Dialoguer uniquement par écrit n'est pas la solution. Dans ce monde de plus en plus impersonnel, la discussion et la recherche de solutions doivent, pour certains dossiers, rester la règle. Mais pour cela, un Syndic doit aimer les gens et dialoguer.

L'égalité de traitement, l'impartialité, la proportionnalité, la transparence et le respect sont des valeurs et des principes que j'ai appliqués en permanence et en toutes circonstances.

L'heure est maintenant aux remerciements.

Je m'adresse tout d'abord à l'ensemble du Conseil communal actuel pour vous dire, Madame et Messieurs, combien j'ai apprécié conduire la Commune avec vous, ces 5 dernières années. Je l'ai souvent répété : pour être efficace, un Conseil communal doit être uni et solidaire. Les membres qui le composent doivent faire preuve de respect et tirer à la même corde. Il faut être ouvert, courageux, orienté solution et avoir du bon sens. Bien sûr que cela pourrait toujours être mieux mais nous pouvons aussi être satisfaits du travail accompli. Aux 4 Conseillers réélus, je souhaite

**Dans ce monde de plus en plus impersonnel, la discussion et la recherche de solutions doivent, pour certains dossiers, rester la règle.**

plein succès et je vous prie de garder le même enthousiasme et le même état d'esprit pour la législature qui va débiter.

Trois Conseillère et Conseillers communaux ont décidé de ne pas se représenter.

Madame Nadia Hermann tout d'abord: entrée au Conseil communal en 2016, Nadia, seule dame dans ce monde un peu trop masculin, tu t'es parfaitement intégrée et tu as pris tes tâches et tes responsabilités à cœur. Adeptes du travail bien, opiniâtre et précise, ton avis a toujours compté au sein du Conseil communal. D'abord responsable des bâtiments et par la suite de la santé et du social, tu as toujours fait en sorte que les choses avancent et se règlent. Merci pour ton engagement hors pair et pour ton travail précieux.

Monsieur Louis Périsset : entré au conseil communal en 2013, Louis s'est aussi vite fondu dans le collectif. Avec ton franc-parler, tu ne t'es pas fait que

des amis mais, au moins, les choses étaient dites. Ta longue expérience de patron a fait que pour toi, il fallait que les dossiers avancent et se liquident. Travaillant toujours dans l'intérêt de la commune, tu as accompli tes tâches au plus près de ta conscience et tu as apporté cet équilibre indispensable à un exécutif communal. Merci pour tout ! J'ai vraiment apprécié de te côtoyer durant cette période.

Monsieur Bernard Oberson : entré au Conseil communal de l'ancienne commune de Vauderens en 1996, nous avons siégé 20 ans ensemble. C'est un record ! Pour un Syndic, Bernard est le prototype du Conseiller communal parfait : toujours disponible avec un soutien indéfectible. Même si je te reprochais parfois de ne pas être assez précis, sache Cher Bernard, qu'en plus d'avoir été mon collègue le plus fidèle, je te remercie très sincèrement d'avoir pu compter tous les jours sur ta collaboration et ton aide, encore plus durant la dernière législature avec ta fonction de Vice-syndic. Ton travail et ton engagement durant toutes ces années au profit de notre commune et de ses habitants sont exemplaires. Merci pour tout.

En 25 ans, j'ai siégé avec 24 collègues que je remercie aussi. Chaque législature fut différente mais je n'ai jamais dû me forcer à venir siéger le lundi soir. A chaque législature, l'ambiance, la solidarité, le respect et l'entente furent bien présents. C'est vous dire tout le plaisir que j'ai eu à remplir ma fonction de Conseiller communal d'abord et de Syndic ensuite.

J'associe à ces remerciements toutes les personnes qui ont œuvré dans une commission communale ou dans une association. Là aussi, grâce à cet esprit de corps, nous avons toujours regardé dans la même direction et travaillé en toute transparence.

Mes remerciements s'adressent à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de la commune. Conseil communal et personnel communal forment un tout. Cependant, le chef reste le chef. C'est le patron qui décide comme le dit souvent Charly. Dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Un Syndic doit savoir adapter son style de direction.

Parfois, il doit être participatif et, si cela est nécessaire, il passe au directif mais avec la manière. Merci à chacune et à chacun pour votre travail compétent et votre engagement exemplaire. J'ai apprécié votre appui et votre collaboration. Parmi le personnel communal, je me permets de remercier tout spécialement mes plus proches collaboratrices et collaborateurs. Madame Sophie Progin, responsable des finances depuis plus de 20 ans, notre technicien, Monsieur Laurent Surchat, notre responsable d'exploitation, Monsieur Charly Deschenaux, l'homme qui connaît tout et finalement les deux secrétaires communales qui m'ont accompagnées soit Madame Marie-Hélène Butty, jusqu'en 2018 et ensuite Madame Marie-Claude Conus. La collaboration syndic-secrétaire est vitale pour une commune. Le Syndic doit souvent avoir un coup d'avance et souvent l'information vient de la secrétaire communale. Je n'ai pas compté le nombre de lettres ou formulaires que nous avons signés ensemble, ni les contacts téléphoniques journaliers pour liquider tel ou tel sujet. J'ai eu de la chance de pouvoir compter sur vous durant toutes ces années. Je vous dis simplement merci.

A vous, Mesdames et Messieurs, membres de l'assemblée ainsi qu'à toute la population, vous m'avez accordé votre pleine confiance à chaque élection communale. J'ai présidé 46 assemblées communales et, je n'osais pas le dire avant cet instant, tous les

objets présentés durant ces 20 ans ont été approuvés sans exception, et la plupart à l'unanimité. Nous avons pris ces décisions ensemble. Bien entendu que j'ai toujours exigé un haut degré de préparation de la part des Conseillers communaux mais vous nous avez fait confiance et cela reste ma plus grande satisfaction. Le respect qui a toujours régné lors des assemblées en étonne plus d'un mais pour moi, c'est la preuve que le climat est serein et que chacun peut s'exprimer. Ensemble, nous avons façonné la commune d'aujourd'hui et de demain et j'en suis très fier. Merci aux personnes, qui ces dernières semaines, m'ont adressé des messages de remerciements soit par oral soit par écrit. Cela me touche vraiment.

Pour un Syndic avec une activité professionnelle à plein temps, il n'y a pas de miracle, vous accomplissez vos tâches en grignotant beaucoup sur votre temps libre et votre vie de famille. C'est pourquoi, mes derniers remerciements ne sont pas les moindres. Ils s'adressent à ma famille. A mes enfants tout d'abord. Avoir un papa Syndic n'a pas toujours été pas toujours évident. Souvent absent et parfois préoccupé quand il était là, cela n'a pas toujours été agréable pour eux. Ils ont cependant bien fait la part des choses et se sont accommodés de cette situation. Je leur dis toute ma reconnaissance. A mon épouse, Anne, c'est un bouquet de remerciements que j'adresse. Lorsque j'ai repris la syndication, tous nos en-

fants étaient en âge scolaire et elle a vite compris que tout ne serait pas simple. Vous l'aurez deviné, à la maison c'est elle qui a assumé. Je lui dois une fière chandelle et la commune lui doit beaucoup aussi. Mille mercis ! Si vous décidez d'applaudir à la fin de mon intervention, c'est en grande partie à elle que vos applaudissements s'adresseront.

Mais dès samedi prochain, ça ira mieux ! A la question récurrente de ces dernières semaines « mais que vas-tu faire après ta syndication ? Tu vas t'ennuyer ! ». Je réponds : non, je m'y suis préparé et la liste des tâches à rattraper est déjà établie.

Dans quelques jours, je rendrai mon tablier avec le sentiment d'avoir travaillé au plus près de ma conscience et avec des souvenirs plein la tête. J'ai apprécié conduire pendant 20 ans cette belle commune d'Ursy. Si je continuerai à m'intéresser à ses activités, ne comptez plus sur moi pour avoir un rôle actif. Servir et presque disparaître !

Monsieur le Vice-syndic, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, encore merci de m'avoir fait confiance et de m'avoir suivi pendant toutes ces années.

Bonne santé et bon vent à tous. ●

*Philippe Conus  
Syndic d'Ursy de 2001 à 2021*

## **Entretien et nettoyage des routes**

**L'utilisation des routes communales et cantonales est nécessaire pour les travaux agricoles, les travaux forestiers et les travaux de chantier.**

Ces travaux entraînent parfois des problèmes de dépôt de boue et de terre sur les routes, ce qui peut les rendre glissantes et dangereuses. Les conducteurs sont invités à redoubler de prudence sur les tronçons souillés.

Les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs sont, de leur côté, priés de les signaler par des panneaux adéquats et de procéder au nettoyage des chaussées le plus rapidement possible. Les autorités comptent sur la compréhension et la collaboration de chacun. ●

## **Nuisances sonores**

Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes:

**la semaine de 8h00 à 12h et de 13h à 19h  
le samedi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h**

**Le dimanche et jours fériés interdiction formelle**



Restez à l'affût, une animation se prépare !

Cet été, partez à la découverte des villages de notre commune.

**25 SEPTEMBRE 2021**

Marché d'automne (à confirmer selon restrictions en vigueur)

**2 OCTOBRE 2021**

Bourse d'automne - inscriptions ouvertes sur notre site

**1 AU 24 DÉCEMBRE 2021**

Fenêtres de l'Avent - inscriptions ouvertes sur notre site

Informations et inscriptions : [www.ursysanime.ch](http://www.ursysanime.ch)

Suivez notre actualité sur Facebook  
[www.facebook.com/ursysanime](https://www.facebook.com/ursysanime)

## Vote anticipé (par dépôt ou par correspondance): comment procéder ?

**De nombreuses enveloppes de votations nous parviennent sans signature ou cette dernière n'est pas visible dans la fenêtre d'envoi.**

Le certificat de capacité civique se présente sous la forme d'une feuille A4, il doit être **signé** et placé dans l'enveloppe de transmission.



## Votations – élections: nouvelle boîte aux lettres pour le vote par correspondance

**Vous avez certainement pu constater, lors du dernier scrutin, qu'une nouvelle boîte aux lettres officielle a été aménagée pour le dépôt des votes par correspondance. Nous vous remercions d'y déposer vos enveloppes de vote jusqu'au dimanche du scrutin à 10 heures.**

Celle-ci se trouve à droite de la boîte aux lettres communales, à côté de la porte d'entrée de la halle de sport.

Il faut noter que cette boîte aux lettres est prévue uniquement pour le dépôt des enveloppes de vote, aux périodes prévues pour les scrutins communaux, cantonaux, et fédéraux. ●



**La signature ainsi que le nom et le code barre doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission.**



## Contrôle des habitants - informations:

### **Données officielles d'identification de la personne vérifiées au sein de l'administration**

**Un contrôle plus généralisé des données d'identification enregistrées dans les administrations sera effectué dès le deuxième trimestre de cette année. Le but est de s'assurer que les informations personnelles traitées, notamment celles conservées dans le Référentiel cantonal, correspondent aux données officielles, à celles de l'état civil et du système d'information central sur la migration.**

Pour répondre aux attentes du Conseil d'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre de la cyberadministration et du Référentiel cantonal, un contrôle de l'exactitude des données des registres de personnes de différentes autorités et organes administratifs sera entrepris prochainement. Le but principal est de s'assurer que les informations traitées et conservées correspondent aux données officielles (conformément aux dispositions légales cantonales et fédérales ainsi qu'aux directives fédérales d'harmonisation des registres). Ce travail permet également l'attribution systématique d'un identifiant unique à toute personne ou organisation qui est en interaction et/ou en relation directe avec un organe de l'Etat. A terme, il facilitera également la réalisation et le suivi de certaines démarches pour les utilisateurs du Guichet virtuel.

**Une des conséquences pour certains citoyens sera l'adaptation possible de leurs nom et prénoms officiels ainsi que prénoms usuels aux données officielles et aux exigences de tenue des registres.** Le suivi des démarches d'harmonisation sera renforcé au fil du temps dans le cadre de procédures de normalisation et de traitement des divergences applicables à l'ensemble des intervenants, Etat, communes et organes en charge de la gouvernance. Les registres communaux des habitants et les données similaires utilisées transversalement au sein de l'administration cantonale fribourgeoise pourront dès lors faire l'objet de rectifications.

En cas de contestation et sur la base de documents d'état civil probants, le citoyen a la possibilité de faire une demande de rectification de ses données. En l'absence de ces documents, une procédure soumise à émolument existe auprès de l'Etat civil pour faire une demande de changement de noms et prénoms moyennant des motifs légitimes.

Publié par la Chancellerie de l'Etat de Fribourg

10/05/2021



## Elimination des déchets spéciaux des ménages Essai pilote de collectes mobiles

Entre octobre 2020 et novembre 2021, le Service de l'environnement organise un essai pilote pour permettre la collecte des déchets spéciaux des ménages en toute sécurité et garantir une élimination conforme à la législation environnementale.

### Qu'est-ce qu'un déchet spécial et comment doit-il être éliminé ?

Les déchets spéciaux sont des déchets qui, en raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils présentent pour l'homme et l'environnement, doivent être éliminés séparément (voir les exemples ci-après). En aucun cas, ils ne peuvent être jetés à la poubelle ou aux toilettes. Beaucoup de ces déchets sont également des marchandises dangereuses et sont donc soumis à des réglementations particulières en matière de transport.

En résumé, des connaissances spécifiques sont nécessaires à la prise en charge conforme des déchets spéciaux.

### Où ramener les déchets spéciaux des ménages ?

#### > En priorité vers les lieux d'achat :

- > L'établissement de vente est tenu de reprendre des utilisateurs non professionnels, en vue de leur élimination correcte, les substances et les préparations dangereuses. Les petites quantités sont reprises gratuitement.
- > Les pharmacies et les drogueries participent à la collecte et à l'élimination dans les règles de l'art des produits thérapeutiques périmés ou altérés.

#### > Lors des essais pilotes de collecte mobile dans votre région (NOUVEAU) :

Points de collecte mobile Lieux	Dates	Heures		
Belfaux	Devant la déchetterie Route des Prés 1782 Belfaux	31 octobre 2020 12 juin 2021 30 octobre 2021	13h30 - 15h30	
	Belmont-Broye (Domdidier)	Parking de la gare de Domdidier Impasse de la Gare 2 1564 Domdidier	31 octobre 2020 12 juin 2021 30 octobre 2021	9h30 - 11h30
		Estavayer (Lully)	Edilité (ancienne déchetterie) Route de Lully 64 1470 Lully FR	14 novembre 2020 26 juin 2021 13 novembre 2021
Prez (Prez-vers-Noréaz)			Parking derrière l'administration communale Route de Fribourg 19 1746 Prez-vers-Noréaz	7 novembre 2020 5 juin 2021 6 novembre 2021
	Châtel-St-Denis		Entre le centre de tri et le dépôt de branches Route de Palézieux 175 1618 Châtel-St-Denis	24 octobre 2020 5 juin 2021 23 octobre 2021
		Ursy	Parking de la salle communale Rue de l'Eglise 6 1670 Ursy	24 octobre 2020 19 juin 2021 23 octobre 2021

Lors des collectes mobiles, des spécialistes sont à disposition pour réceptionner les déchets spéciaux des ménages, aux conditions suivantes :

- > Seules les personnes privées peuvent remettre des déchets spéciaux issus de leur ménage.
  - > La quantité maximale admise est de **20 kg/personne**.
  - > La reprise des déchets spéciaux ménagers est **gratuite**.
  - > Aucun déchet provenant de l'industrie ou de l'artisanat n'est accepté, ceux-ci doivent être éliminés directement par leur détenteur auprès d'une entreprise d'élimination autorisée.
  - > Pour des raisons de sécurité, les déchets doivent demeurer, dans la mesure du possible, dans les emballages d'origine.
  - > Les tubes fluorescents, batteries, extincteurs et bonbonnes de gaz ne sont pas repris dans les collectes mobiles.
- > Il est aussi possible de remettre les déchets spéciaux des ménagers **à une entreprise d'élimination (centre de tri privé) ou dans la déchetterie de votre commune** si elle reprend ce type de déchets.

### Liste de déchets spéciaux des ménages repris dans les collectes mobiles :

Type de déchet		Code OMoD	
	Peintures, colles et vernis avec solvant	Peintures, colles, vernis, mastics, cires, résines contenant des solvants	20 01 27
	Peintures, colles et vernis sans solvant	Dispersions aqueuses, peintures à l'eau, abrasifs, plâtres, crépis	20 01 28
	Solvants ménagers	Diluants, alcools ménagers, white-spirit, liquide de refroidissement, lave-glace, antigel, liquide de frein, essence, gazole	20 01 13
	Acides	Acide chlorhydrique, acide sulfurique, détartrant	20 01 14
	Bases	Soude, soude caustique, hydroxyde de sodium, potasse, lessives alcalines, décapants	20 01 15
	Médicaments	Sirops, pilules, sprays sans gaz propulseur <i>Sont exclus de cette catégorie les médicaments cytostatiques et les déchets pointus ou tranchants (aiguilles de seringue p.ex.)</i>	20 01 32
	Phytosanitaires	Dés herbants, pesticides, fongicides, insecticides, produits de traitement du bois, engrais, fertilisants, ainsi que leurs emballages vides	20 01 19
	Aérosols	Tout type de sprays avec gaz propulseur : peintures, produits cosmétiques, médicaments, insecticides <i>Sont exclus de cette catégorie les bouteilles de gaz et les extincteurs</i>	16 05 04
	Déchets avec du mercure	Thermomètres, médicaments avec mercure, amalgames dentaires, mercure pur (métal liquide)	20 01 94
	Produits chimiques Déchets spéciaux inconnus		20 01 98 ou à convenir avec l'entreprise d'élimination

## **Une administration communale à votre service**

### **Réception téléphonique**

**lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h**

(sauf vendredi après-midi : fermé)

#### **Service administratif**

021 909 59 41  
commune@ursy.ch

#### **Contrôle des habitants**

021 909 08 41  
habitants@ursy.ch

#### **Service des finances**

021 909 59 57  
finances@ursy.ch

#### **Service technique**

021 909 08 42  
commune@ursy.ch

### **Horaire d'ouverture des guichets**

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

### **Jours de fermeture en 2021**

Fête Dieu	Jeudi et vendredi 3 et 4 juin 2021
Toussaint	Lundi 1 <sup>er</sup> novembre 2021
Immaculé Conception	Mercredi 8 décembre 2021
Noël	du 24 au 31 décembre 2021

### **Vacances d'été**

Lundi 2 août au vendredi 6 août 2021, inclus

---

**[www.ursy.ch](http://www.ursy.ch)**

---